

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 juin 2018

DROITS DES CONSOMMATEURS DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE - (N° 779)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE9

présenté par
M. Cordier, rapporteur

ARTICLE 3

Au début de l'article 3, substituer aux mots :

« Le même article »,

les mots :

« L'article L. 221-17 du code de la consommation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.